

Fiche pratique

FAVORISER L'ÉCO-PRODUCTION SUR SON TERRITOIRE

Bonnes pratiques pour les institutions locales :
commissions du film, bureaux d'accueil des
tournages et collectivités territoriales.





SOMMAIRE

Remerciements.....	3
À propos.....	4
Introduction.....	5
Chiffres clés.....	6
GOURVERNANCE.....	7
Levier d'action n°1 : Structurer l'éco-production au sein de son institution et de son territoire	
Levier d'action n°2 : Encourager des pratiques responsables à travers son fonds de soutien et d'aide	
PRESTATAIRES ÉCO-RESPONSABLES.....	12
Levier d'action n°3 : Renforcer l'offre locale de prestataires éco-responsables	
TOURNAGES EN MILIEUX NATURELS ET AVEC DES ANIMAUX.....	14
Levier d'action n°4 : Promouvoir le respect de la biodiversité	
Levier d'action n°5 : Promouvoir le respect du bien-être animal sur les tournages et la protection des animaux	
MOBILITÉ ET LIEUX DE TOURNAGE.....	18
Levier d'action n°6 : Favoriser l'usage des mobilités douces et durables	
Levier d'action n°7 : Enrichir sa base de sites et lieux de tournage d'informations et solutions en faveur de l'éco-production	
ÉNERGIE.....	20
Levier d'action n°8 : Développer l'accès aux raccordements électriques temporaires	
Levier d'action n°9 : Informer sur les différentes alternatives aux groupes électrogènes thermiques	
ALIMENTATION.....	23
Levier d'action n°10 : Faciliter l'accès à des produits locaux, de saison, biologiques et non-carnés	
DÉCHETS ET RÉEMPLOI COSTUMES / DÉCORS.....	24
Levier d'action n°11 : Favoriser le recours à l'économie circulaire pour les décors et les costumes	
Levier d'action n°12 : Faciliter le tri des déchets	
SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE.....	26
Levier d'action n°13 : Faciliter des pratiques numériques éco-responsables	
FORMATIONS.....	27
Levier d'action n°14 : Former les professionnel.les du territoire aux enjeux de l'éco-production	
COMMUNICATION ET VALORISATION.....	29
Levier d'action n°15 : Inspirer en communiquant autour de l'éco-production	
Levier d'action n°16 : Intégrer le sujet de l'éco-production dans sa programmation événementielle	
CHECKLIST.....	31
Annexes et ressources.....	36

RÉDACTION ET REMERCIEMENTS

Pilotage de projet :

Ecoprod
Pervenche Beurier, Maïlys Somnard
Les Toiles vertes
Claire Salvignol, Alexis Giraudeau

Rédaction :

Maïlys Somnard
Claire Salvignol
Alexis Giraudeau

Ce guide a bénéficié des conseils, relectures et propositions de :

Alissa Aubenque - Ecoprod
Hugo Beauvieux - Ecoprod
Lucas Boubel - Ecoprod
Charles Jaeger - Ecoprod
Flavie Hochain - Ecoprod
Mehdi Aït-Kacimi - Ecoprod
Manuela Collon - Les Toiles vertes
Mado Le Fur - Les Toiles vertes
Amélie Costadoat - Les Toiles vertes
Julia Bouilhaguet - Les Toiles vertes
Christine Jabert - Les Toiles vertes
William Abello - Les Toiles vertes
Caroline Julliard-Mourgues - Film France - CNC
Tony Coco Viloin - Ecole EPICES

Nous remercions les bureaux d'accueil des tournages ainsi que les institutions locales membres d'Ecoprod, dont les retours d'expérience ont largement contribué à enrichir cette fiche de bonnes pratiques et à préciser nos recommandations :

ALCA Nouvelle-Aquitaine
Aveyron Cinéma
Ciclic Centre-Val de Loire
Accueil des Tournages Auvergne-Rhône-Alpes
Gironde Tournages
La Cité du Film - Le Mans
Mairie de La Ciotat - Mission Cinéma
Bureau d'Accueil des Tournages de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
Ville de Paris - Mission Cinéma
Normandie Images
L'Agence Unique Occitanie Culture
Pictanovo - Images en Hauts-de-France
Bureau d'Accueil des Tournages du pôle Image Magelis - Pôle des industries créatives d'Angoulême
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Région Pays de la Loire
Film Paris Région

Ainsi que tous ceux avec qui nous avons pu échanger tout au long de la construction de cette fiche :

Bureau d'Accueil des Tournages de Bourgogne Franche Comté
Métropole et Bureau d'Accueil des tournages de Toulouse
Corsica Tournages
Bureau des Images - Grand Est
Montpellier Méditerranée Métropole
Bureau d'Accueil des Tournages Lot et Garonne - BAT 47
Bretagne Cinéma
Ciné Passion - Bureau d'Accueil des tournages de la Dordogne
Bureau d'Accueil des Tournages de l'Eurométropole de Strasbourg

À PROPOS D'ECOPROD

Association fondée par le Groupe Canal+, la CST, Film Paris Région, le Groupe France Télévisions, le Groupe TF1 et Audiens, avec le soutien du CNC, Ecoprod fédère le secteur audiovisuel autour de ses enjeux d'éco-responsabilité.

Son objectif est d'évaluer et de réduire l'impact environnemental de la production audiovisuelle, incluant le cinéma, la publicité et la télévision.

En tant qu'association d'intérêt général, Ecoprod mobilise les professionnels pour favoriser la transition écologique. Elle offre un espace de collaboration et de ressources, proposant des outils, formations et études pour sensibiliser et accompagner les acteurs de l'audiovisuel.

Ses missions reposent sur trois piliers :

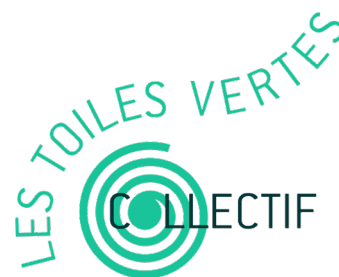
- fédérer en favorisant le dialogue entre les acteurs et actrices de l'éco-production,
- sensibiliser et former à la réduction de l'empreinte environnementale,
- équiper les professionnel·le·s avec des outils gratuits, notamment des guides, le calculateur carbone Carbon'Clap et le Label Ecoprod pour certifier les productions responsables.



À PROPOS DES TOILES VERTES

L'association Les Toiles Vertes mobilise en mettant en réseau tou·te·s les technicien·ne·s et professionnel·le·s qui travaillent sur le terrain, avec un fort ancrage dans les territoires. Plus largement, elle fédère tou·te·s celles·ceux qui œuvrent dans l'industrie et qui désirent passer à l'action collectivement pour accélérer la transformation environnementale du secteur du cinéma et de l'audiovisuel.

L'objectif est d'essaimer, de lever les freins et d'activer les leviers pour accélérer la transition dans notre secteur. Nous sommes déjà nombreux·ses et notre force réside dans une dynamique de changement par la base, afin de faire remonter du terrain les informations et besoins nécessaires à l'adaptation de nos métiers, car nous sommes celles et ceux qui pratiquent l'écologie au jour le jour sur le terrain.





INTRODUCTION

Le cinéma face à l'urgence climatique et environnementale : et si c'était l'occasion de réinventer les pratiques ?

Chaque année, le secteur audiovisuel français émet près de 1,7 million de tonnes de CO₂e¹. Dans un contexte de crise environnementale et climatique et conformément à l'évolution des réglementations (Accord de Paris, Pacte vert européen, [SNBC](#), [CSRD](#), [Plan Action! du CNC...](#)), le moment est venu d'accélérer une transition déjà à l'œuvre vers de nouveaux modèles de production plus sobres, durables et désirables pour l'avenir du secteur.

Qu'est-ce que l'éco-production ?

L'éco-production propose d'intégrer des pratiques durables tout au long du cycle de vie d'une production, de l'écriture à la diffusion, afin de limiter son impact environnemental.

Pour cela les professionnels du secteur s'appuient sur un certain nombre de ressources gratuites mises à disposition sur le site ecoproduct.com : guides, formations, calculateurs carbone, annuaires dédiés etc. Les référentiels français d'éco-production l'[Afnor Spec 2308](#) (sur lequel est appuyé la prime RSE+ du CNC) et le [Label Ecoproduct](#) constituent une synthèse utile des actions à déployer sur le terrain.

Au niveau local : comment votre territoire peut-il agir concrètement ?

Cette fiche de bonnes pratiques est destinée aux collectivités territoriales ainsi qu'aux structures locales d'accueil des tournages (commissions du film, bureaux d'accueil des tournages) qui souhaitent contribuer au déploiement de l'éco-production sur leur territoire afin d'apporter des pistes de réponse à adapter en fonction des enjeux et ressources locales. En effet, chaque territoire possède des leviers uniques pour favoriser l'éco-production.

En encourageant le recours aux ressources locales et en assurant la cohérence entre les politiques environnementales locales et les réalités des tournages, ces institutions participent à l'essor de pratiques durables, au développement des compétences locales et renforcent l'attractivité de leur territoire en tant que destination de tournage responsable.

Cette ambition est désormais pleinement inscrite dans la [charte du réseau national des commissions du film de Film France CNC](#), qui intègre une nouvelle mission : « contribuer à la prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux des tournages, notamment en matière d'éco-responsabilité et de bonnes pratiques professionnelles ».

Les recommandations suivantes s'appuient sur des échanges menés avec de nombreuses institutions locales (collectivités, commissions du film et bureaux d'accueil des tournages régionaux, départementaux, intercommunaux et communaux), des pratiques observées dans certains territoires et sur les besoins exprimés par des acteurs de terrain (technicien-ne-s, producteur-riche-s, coordinateur-riche-s d'éco-production...). Elles ne sont pas exhaustives, mais constituent des pistes d'action à adapter selon les moyens et priorités de chaque territoire, en privilégiant les mesures à fort impact. Une checklist des bonnes pratiques est disponible à la fin de cette fiche.

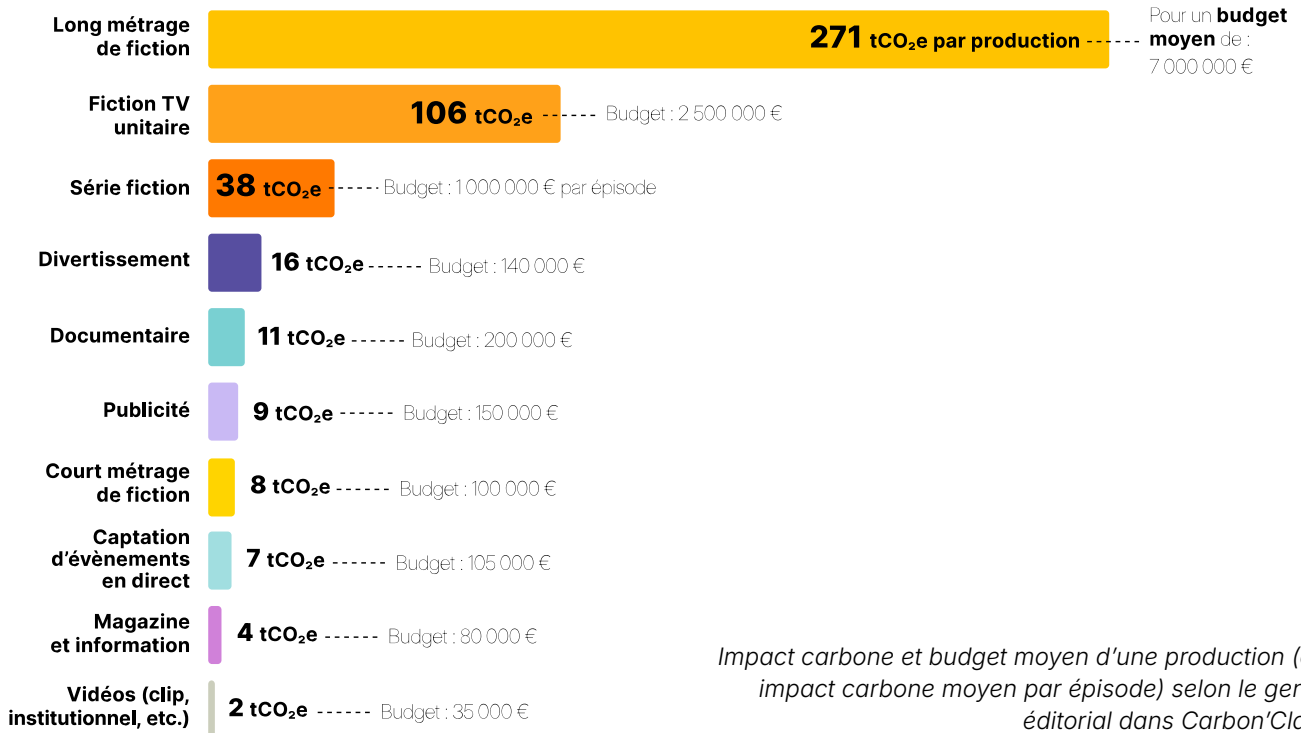
→ Participez à la co-construction des bonnes pratiques !

Partagez nous vos initiatives à contact@ecoproduct.com pour enrichir cette fiche pratique participative.

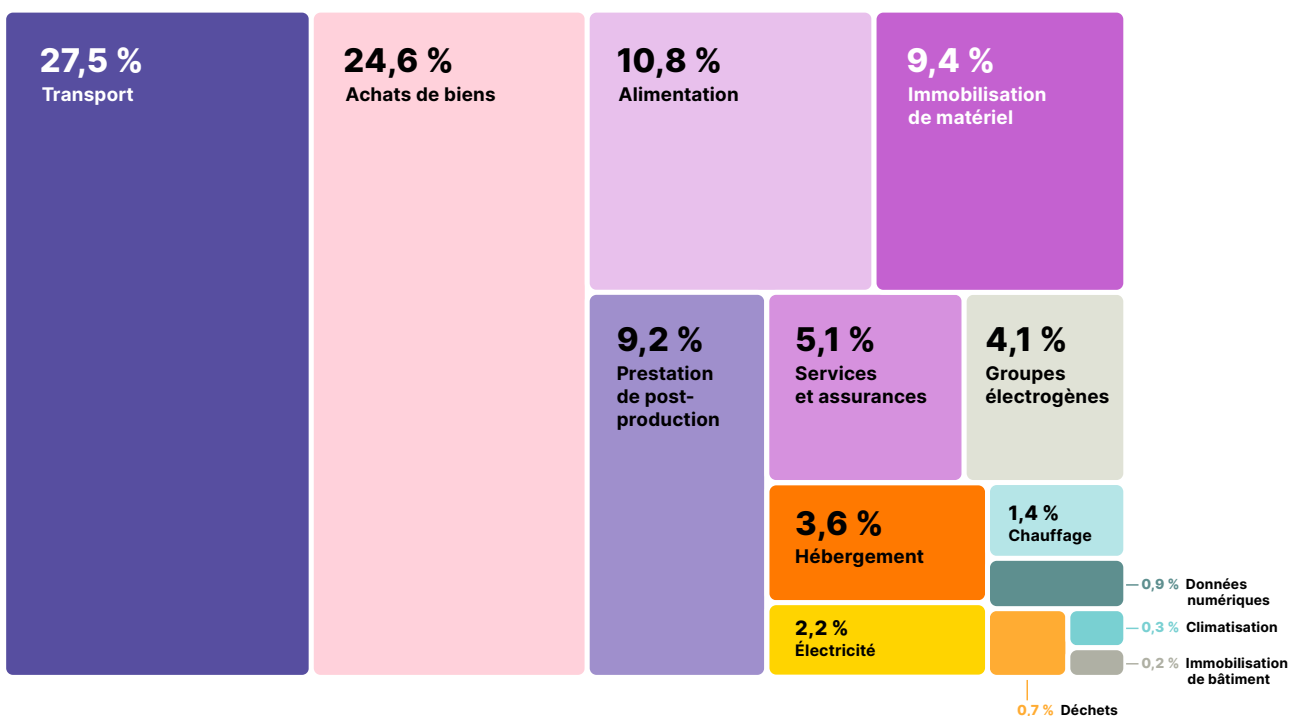
¹ Ecoproduct et Workflower (2020) étude *Environnement et Climat : De nouveaux enseignements pour les acteurs audiovisuels*. <https://ecoproduct.com/etude-environnement-et-climat/>

Chiffres clés

Les genres de la fiction sont les plus émetteurs de carbone



Le transport représente le poste le plus émetteur de gaz à effet de serre d'une production





GOUVERNANCE

🎯 Levier d'action n°1

Structurer l'éco-production au sein de son institution et de son territoire

Bonnes pratiques

✓ Faire un état des lieux de l'éco-production sur son territoire, des partenaires potentiels et des coordinateur·ices d'éco-production locaux

Identifier le maillage local en faveur de l'éco-production :

- les initiatives existantes sur le territoire
- les structures, prestataires, réseaux et personnes engagés
- les ressources et dispositifs disponibles

L'éco-production s'appuie sur un écosystème d'acteurs capables de vous faire des retours de terrain précieux, d'accompagner et de soutenir vos démarches. Cet état des lieux permet alors de créer des synergies entre les différents secteurs et initiatives, mais aussi d'identifier les besoins, les manques et les difficultés rencontrées localement.

Interlocuteurs possibles :

- **Les associations professionnelles du territoire**, dont certaines ont constitué des groupes de travail dédiés à l'éco-production.
- **Les Toiles Vertes** et leurs groupes locaux, association de technicien·ne·s et professionnel·le·s du cinéma et de l'audiovisuel engagés dans la transition écologique du secteur.
- **ACCEPTÉ**, association professionnelle de coordinateur·ice·s d'éco-production basé·e·s dans différentes régions de France.
- **Annuaire des expert·es de l'éco-production d'Ecoproduct**, répertoire de professionnel·les formé·e·s engagé·e·s dans la transition du secteur.
- **ÉCO DÉCO**, collectif de professionnel·le·s de la décoration engagé·e·s pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement.
- **La Cartouch'Verte**, association accompagnant la filière de l'animation vers des pratiques plus durables.
- **La BoCAJ** (Bouleversement Carbone dans l'Animation et le Jeu vidéo), association regroupant entreprises et écoles de l'image en Nouvelle-Aquitaine engagées dans la transition écologique du secteur.
- **Les organismes de formation et centres d'enseignement supérieur locaux** inscrits dans une démarche éco-responsable.

→ Partager le travail d'identification des coordinateur·ices d'éco-production avec les productions.

Partager aux productions les contacts actualisés des acteurs locaux capables de coordonner l'éco-production d'un tournage (coordinateur·ices d'éco-production, associations, entreprises spécialisées, indépendant·es, bureaux d'études, etc.)

🔍 Exemple inspirant

Plusieurs commissions du film et bureaux d'accueil des tournages, comme notamment l'Accueil des Tournages Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Pays de la Loire, ALCA Nouvelle Aquitaine et le Bureau des Images Grand Est référencent sur leur site internet (sur une page dédiée ou au sein de leur annuaire) les coordinateur·ices d'éco-production basé·e·s sur leur territoire.

✓ Se former à l'éco-production

La formation constitue un levier clé pour identifier des méthodes, outils et solutions adaptés aux enjeux de votre territoire.

→ Consulter le [catalogue de formations](#) d'Ecoprod ou nous contacter directement pour être orienté vers un parcours pertinent et adapté à vos contraintes.

→ Découvrir la rubrique « [Ressources](#) » d'Ecoprod, réunissant divers supports pour comprendre et agir : guides, fiches techniques, études, vidéos, replays de webinaires...

✓ Construire un plan d'action en faveur de l'éco-production locale

En s'appuyant sur cette fiche de bonnes pratiques, élaborer un plan d'action clair, opérationnel et concerté afin de structurer, accompagner et accélérer le développement de l'éco-production sur votre territoire.

Ce plan peut notamment définir :

- des objectifs stratégiques prioritaires
- des actions concrètes
- des moyens humains et financiers
- un calendrier de mise en œuvre

→ Inscrire cette démarche suite à un premier diagnostic et dans une logique de concertation avec les professionnel·les du territoire et vos équipes permet d'adapter les actions aux besoins réels, de tenir compte des capacités locales et de faire émerger de nouvelles initiatives.

✓ Rédiger un guide local de l'éco-production pour référencer l'existant

À partir des partenaires potentiels identifiés et des ressources référencées (cf. les bonnes pratiques « Référencer » de ce guide par thématique), élaborer un guide ou des fiches territoriales recensant :

- les contacts utiles
- les solutions locales : ressources et prestataires éco-responsables
- les outils d'accompagnement et aides existantes

→ Selon l'échelle du guide (ville, intercommunalité, département, région), une collaboration avec les services locaux (transports, déchets, etc.) est fortement recommandée pour regrouper les informations nécessaires.

🔍 Exemples inspirants

La ville de Paris propose notamment un [guide pratique](#) pour les tournages à Paris présentant les engagements de sa charte des événements éco-responsables.

De même, le bureau d'accueil des tournages de la Dordogne met à disposition un « [Guide pour un tournage éco-responsable](#) » adapté à son territoire.

Enfin, suite à un partenariat entre les Toiles vertes, le bureau d'accueil des tournages et la ville de Toulouse, un [guide « L'éco-production à Toulouse, c'est possible ! »](#) est sorti début 2026. Pensé comme un outil pratique, il propose un accompagnement étape par étape à travers les différents axes du référentiel AFNOR SPEC 2308 (gouvernance RSE ; mobilité et énergie ; achats responsables, alimentation et gestion des déchets ; sobriété numérique ; biodiversité et bien être animal ; inclusion, parité et qualité de vie au travail ; formation et sensibilisation), en mettant en lumière des solutions locales, des contacts utiles et des dispositifs déjà opérationnels à Toulouse et dans sa métropole. Au-delà d'une potentielle obtention d'une aide financière pour les productions comme la "Prime RSE+", ce guide vise à encourager des pratiques de tournage plus durables tout en valorisant un écosystème local engagé et structuré.

Et pourquoi pas chez vous ? Si vous voulez être accompagné dans la mise en place d'un guide de ce type, vous pouvez notamment contacter l'association les Toiles Vertes au mail suivant :

contact@lestoilesvertes.org

✔ Aborder l'éco-production dès les premiers échanges

Parler de vos engagements et des actions menées en faveur de l'éco-production menées dès les premiers contacts permet de sensibiliser rapidement les équipes de tournage et de poser un cadre clair. Cela aide aussi à intégrer plus facilement les bonnes pratiques dans l'organisation du projet et à encourager une collaboration cohérente avec le territoire et les prestataires locaux.

C'est enfin l'occasion de savoir si la production souhaite candidater à la prime RSE+ du CNC ou au Label Ecoprod.



→ Les productions peuvent calculer leur éco-score et leur éligibilité au Label Ecoprod dans l'onglet « Label Ecoprod » du calculateur carbone Carbon'Clap. Elles peuvent également vérifier leur éligibilité à la prime RSE+ du CNC dans l'onglet « Prime RSE+ », en parallèle du calcul de leur bilan carbone.

Le Label Ecoprod se base sur 85 critères, dont 7 impératifs, pour réduire l'impact environnemental de la production d'une œuvre. Chaque critère est pondéré : vous pouvez calculer librement votre score d'éco-production. Vous êtes éligible au Label Ecoprod si votre score est supérieur à 65% : vous pouvez alors demander un audit par AFNOR Certification pour obtenir votre certification. Notez que pour une candidature au Label avec phase d'Engagement, le seuil minimum de validation est de 70%.

PRODUCTION, ENGAGEMENT [ENREGISTRER]

A1.1 - Avez-vous rédigé une feuille de route qui fixe les objectifs et principes généraux de la démarche d'éco-production pour votre projet et l'avez-vous transmise à l'ensemble des équipes et parties prenantes ? Oui Non **5 points** Critère impératif

A1.2 - Avez-vous établi une synthèse des actions mises en place valorisant la démarche d'éco-production et l'avez-vous transmise à l'ensemble des équipes et parties prenantes ? Oui Non **4 points**

A2 - Avez-vous désigné une ou des personne(s) en charge de l'éco-production avec un leadership fonctionnel et une disponibilité en temps suffisante pour pouvoir arbitrer avec les parties prenantes impliquées et superviser la mise en œuvre de l'éco-production ? Oui Non **5 points** Critère impératif

Commentaires et justificatifs

Formulaire du Label Ecoprod dans l'outil Carbon'Clap d'Ecoprod.

Levier d'action n°2

Encourager des pratiques responsables à travers son fonds de soutien et d'aide

Bonnes pratiques

Intégrer des éco-conditionnalités aux fonds de soutien

Si vous disposez d'un fonds de soutien, il est possible d'y intégrer des critères environnementaux. Les productions sont aujourd'hui de plus en plus habituées à devoir intégrer dans leur dossier des informations liées à l'éco-production.

Exemples d'éco-conditionnalité :

- La signature d'une charte d'engagement environnemental.
- La remise d'un bilan carbone prévisionnel et/ou définitif, sur le modèle de l'éco-conditionnalité du CNC en s'appuyant sur des calculateurs homologués.
- Une note environnementale qualitative ([note d'intention d'éco-production](#) et/ou synthèse des actions) détaillant les engagements pris, les actions mises en œuvre et les prestataires responsables mobilisés.
- La transmission d'une lecture environnementale du projet, mettant en évidence les points de vigilance identifiés et les actions proposées pour y répondre (voir la [Fiche de lecture environnementale d'Ecoproduct](#)).
- La mise en place d'actions spécifiques selon une grille de critères adaptés aux enjeux locaux.
- Calculer et transmettre l'éco-score du Label Ecoproduct de son projet.

→ Plus les informations demandées seront concrètes, plus les réponses obtenues seront pertinentes et précises, et plus les équipes se sentiront guidées lors de la constitution de leur dossier.

→ Découvrez différents dispositifs intégrés aux fonds de soutiens régionaux à travers l'article Ecoproduct « [Les aides à l'éco-production](#) ».

→ Pour aller plus loin, sensibiliser les membres des comités de sélection et faire de l'éco-production un critère d'éligibilité des projets.

Exemples inspirants

Plusieurs fonds de soutien comme ceux de la Région Sud, Grand Est, de la Bourgogne Franche-Comté, des Pays de la Loire, de Martinique, d'Auvergne-Rhône-Alpes ou encore de la Nouvelle-Aquitaine ont déjà expérimenté la mise en place d'éco-conditionnalités.

Par exemple, en Nouvelle-Aquitaine, l'accès au fonds de soutien est conditionné à la signature d'une charte d'engagement et à l'intégration de critères environnementaux progressifs selon le montant de l'aide.

À partir de 30 000 € d'aide régionale, les projets doivent choisir des actions dans une grille dédiée et respecter deux obligations (équivalentes à celles du CNC) : la réalisation d'un bilan carbone prévisionnel et définitif, ainsi qu'une formation obligatoire aux violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) pour l'ensemble de l'équipe.

À partir de 150 000 € d'aide régionale, un plan de transition est requis, incluant les obligations précédentes et deux actions supplémentaires définies en concertation avec la Région Nouvelle Aquitaine, et l'appui de l'agence ALCA.

Le respect de ces engagements (écologie, inclusion, parité) est pris en compte dans l'instruction des dossiers. Ces règles s'appliquent aux productions françaises et aux coproductions majoritairement françaises.

→ Lorsque le territoire conditionne ses aides à la réalisation d'un bilan carbone prévisionnel et définitif ou un document qualitatif : analyser les données recueillies des tournages accueillis sur le territoire pour affiner sa stratégie en faveur de l'éco-production.

Exemple inspirant

La Ville de Paris et Pictanovo expérimentent par exemple leurs propres tags sur le calculateur carbone Carbon'Clap. Réservé aux membres Ecoproduct, ce tag permet de regrouper les bilans carbone des productions qui vous ont identifié sur Carbon'Clap. Vous pouvez ainsi analyser en détail les émissions par poste et piloter la trajectoire carbone des productions de votre territoire.

Créer une incitation financière pour les productions responsables

La création d'une incitation financière pour les productions responsables encourage les productions à adopter des pratiques vertueuses et attire les productions déjà engagées.

Afin de s'assurer de la robustesse de la démarche entreprise par la production, il est recommandé d'adosser cette incitation financière à :

- Une démarche globale d'éco-production justifiée (respect d'un référentiel ou d'une grille d'actions, obtention de la prime RSE+, obtention du Label Ecoproduct ou d'un des labels européens comme Green Film).
- Des dépenses spécifiques et innovantes (recrutement d'une coordinatrice d'éco-production, construction de décors éco-conçus, réemploi de matériaux, costumes responsables, innovations énergétiques, etc.).

Exemple inspirant

La région Île-de-France se distingue par son fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel, qui propose une bonification pour les projets adoptant des pratiques et technologies innovantes, y compris l'éco-production. Les productions peuvent ainsi prétendre à une aide complémentaire sous réserve de présenter une note détaillée et chiffrée expliquant les raisons de cette demande, ainsi que les dépenses spécifiques justifiant ce soutien. Le montant du bonus innovation moyen accordé est de 35 000 €.



PRESTATAIRES ÉCO-RESPONSABLES

🎯 Levier d'action n°3

Renforcer l'offre locale de prestataires éco-responsables

Bonnes pratiques

✓ Référencer les prestataires éco-responsables et engagés de votre territoire

Au sein de votre base de données ou si vous avez votre propre annuaire local de prestataires, vous pouvez :

- Référencer les prestataires proposant des services directement éco-responsables (prestataires déchets, loueurs de voitures électriques...cf. les prestataires évoquées dans les bonnes pratiques « Référencer » de ce guide par thématique).
- Référencer les prestataires engagés dans une démarche de transition écologique (cantine, studio de post-production...) en ajoutant un filtre dédié ou une mention « engagé ».
- Faire signer une charte d'engagement aux prestataires référencés.

Si vous ne disposez pas de votre propre annuaire formalisé, vous pouvez encourager les prestataires à rejoindre l'annuaire des prestataires éco-responsables d'Ecoproduct, qui propose un filtre par région.

Quelles solutions pour vérifier le caractère éco-responsable des prestataires ?

- *Proposer aux prestataires de se référencer dans l'annuaire éco-responsable d'Ecoproduct. Leur engagement est évalué via un questionnaire détaillé, complété si nécessaire par des échanges avec la structure ou des productions ayant collaboré avec elle. Des éléments de preuve (exemples de projets, indicateurs, documents internes) peuvent être demandés pour appuyer les déclarations. Une fois référencés, leur accorder cette reconnaissance dans votre propre annuaire.*
- *Dans certains territoires, des partenariats avec des associations professionnelles locales (comme les Toiles Vertes) permettent d'évaluer les pratiques des prestataires sur le terrain. Sur la base de critères partagés et, si possible, de retours d'expérience de productions, ils peuvent intégrer l'annuaire ou obtenir la mention « pratiques éco-responsables » ou « engagé ».*
- *Mettre en place son propre questionnaire d'évaluation de la démarche éco-responsable du prestataire, structuré autour de critères clairs. Distinguer les engagements déclaratifs des actions effectivement mises en œuvre, en demandant des justificatifs (indicateurs chiffrés, bilans, exemples concrets). La labellisation par des organismes reconnus (tels que B Corp, Label LUCIE 26000 ou une évaluation EcoVadis) constitue un élément de crédibilité.*

→ Toute allégation environnementale doit être justifiée et associée à des éléments vérifiables. Ainsi, il faut envisager un retrait du référencement en cas d'écart constaté.

🔍 Exemples inspirants

Pictanovo - Images en Hauts-de-France, Bretagne Cinéma, la Région Pays de la Loire, Film Paris Région, le bureau d'Accueil des Tournages en Bourgogne-Franche-Comté, ALCA Nouvelle-Aquitaine ou encore par exemple Gironde Tournages ont intégré une mention "éco-responsable" dans leur annuaire de prestataires et/ou de professionnel-le-s locaux afin de valoriser les acteurs engagés dans des pratiques plus durables.

Encourager l'émergence de nouveaux prestataires éco-responsables sur votre territoire

Pour accompagner la transition écologique de la filière audiovisuelle, il est essentiel de mobiliser les prestataires locaux et de valoriser les démarches déjà engagées :

- **Prestataires déjà engagés** : les inciter à formaliser leurs engagements environnementaux et/ou à rejoindre l'annuaire Ecoprod afin de renforcer leur visibilité auprès des productions.
- **Prestataires régulièrement sollicités sur le territoire** : encourager l'adoption de pratiques plus durables et valoriser leurs efforts, par exemple via une mention « engagé » dans votre propre annuaire de ressources.

Le développement d'un réseau de prestataires éco-responsables constitue un atout pour le territoire. Il permet de répondre aux nouvelles exigences du secteur et de renforcer son attractivité auprès des productions soucieuses de leur impact environnemental.



→ Aujourd'hui, les productions doivent démontrer le recours à des prestataires et fournisseurs éco-responsables pour obtenir le Label Ecoprod et/ou la Prime RSE+ du CNC.



TOURNAGES EN MILIEUX NATURELS ET AVEC DES ANIMAUX

Levier d'action n°4 Promouvoir le respect de la biodiversité

Bonnes pratiques

Élaborer des supports spécifiques pour encadrer les tournages en milieu naturel

Parcs naturels, réserves, montagnes, littoraux, forêts, champs, prairies, mangroves, mers, marécages...

Elaborer des supports dédiés permet de promouvoir des pratiques respectueuses des milieux naturels, en complément des ressources existantes telles que le Guide des tournages en milieux naturels d'Ecoprod. Co-construits avec les acteurs locaux concernés (gestionnaires de sites, associations environnementales, services techniques, agences de la biodiversité, etc.), ces documents peuvent faciliter l'identification des interlocuteurs clés, harmoniser les recommandations adressées aux productions et permettre d'anticiper les contraintes environnementales dès les phases de pré-repérages.

Ils peuvent par exemple prendre la forme d'une cartographie des zones sensibles ou d'un guide de bonnes pratiques adapté aux différents espaces naturels du territoire. Il est aussi important de définir des interlocuteurs ou de partager des consignes pour les espaces naturels non protégés (parcs urbains, jardins...).

→ De plus, partager le « [Guide des tournages en milieux naturels](#) » d'Ecoprod



→ Le Label Ecoprod et la prime RSE+ du CNC demandent notamment la réalisation d'un diagnostic des impacts potentiels sur le milieu naturel (idéalement avec l'appui d'acteurs locaux tels que les bureaux d'accueil des tournages et les parties prenantes territoriales) et la mise en place d'un plan d'action pour en limiter les effets. Des critères complémentaires sont aussi liés à la sensibilisation des équipes.

Exemples inspirants

La Région Sud a mis au point un Guide des tournages en mer en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec une section « Prendre en compte le milieu naturel lors d'un tournage en mer ».

Le « [Guide pour un tournage éco-responsable](#) » du bureau d'accueil des tournages de la Dordogne présente également des recommandations ainsi que les interlocuteurs à mobiliser pour les tournages en décors naturels.

✓ Sensibiliser les équipes de tournages aux risques liés à la biodiversité locale

En cas de tournage autorisé en milieux naturels, il est possible d'organiser une formation ou une sensibilisation sur les spécificités de la biodiversité locale (espèces protégées, habitats sensibles, périodes à risque) afin d'anticiper les impacts potentiels et d'adapter les pratiques sur le terrain. Cette sensibilisation favorise des tournages plus responsables et respectueux des écosystèmes.

→ Les ateliers de Tournage & milieux naturels des Toiles Vertes sont un moyen de sensibiliser les équipes de tournage à ces enjeux. Ils sont animés par un·e professionnel·le des Toiles Vertes et un·e expert·e local·e de la conservation, et ont vocation à évoluer vers un format de formations sur une durée d'une à deux journées.

Exemple inspirant

L'association de professionnel·les Films en Bretagne a organisé une formation sur les tournages en milieux naturels. La première journée, en partenariat avec Ecoprod, a permis de mieux comprendre les impacts environnementaux des tournages et d'identifier des leviers concrets d'action (énergie, transports, décors, déchets, numérique). La seconde journée, centrée sur les tournages en milieux naturels, a apporté des éclairages d'expert·es sur la préservation du littoral et des forêts, ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter.

✓ Proposer des solutions locales de compensation/contribution carbone/écologique

Référencer un ou des projets locaux de compensation ou contribution carbone (financement de projets de réduction ou de séquestration du carbone) ou écologique (financement d'actions en faveur de la biodiversité). C'est l'occasion de participer au soutien de projets qui vous tiennent à cœur !

→ Le mécanisme de contribution carbone doit avoir un seuil d'entrée adapté à la réalité du secteur audiovisuel.



→ La mise en place d'une démarche de compensation ou contribution écologique volontaire est un critère du Label Ecoprod.

Pour une compensation carbone responsable, consulter le guide de l'ADEME « La compensation volontaire : de la théorie à la pratique ».

Ecoprod met à disposition de ses membres et/ou aux productions en cours de labellisation Ecoprod une solution de contribution écologique en partenariat avec Le Printemps des Terres : le financement d'un projet de reboisement et de renaturation du Bois Magnin (Jura).

Levier d'action n°5

Promouvoir le respect du bien-être animal sur les tournages et la protection des animaux

Selon l'ANSES, le bien-être animal se définit comme un état mental et physique positif résultant de la satisfaction des besoins physiologiques et comportementaux de l'animal ainsi que de ses attentes (anticipation d'événements agréables ou désagréables). Il repose sur l'idée que l'animal est un être sensible, capable d'éprouver des émotions positives et négatives, et que son état dépend de la perception qu'il a de son environnement. Le bien-être implique donc à la fois une bonne santé physique et un état mental équilibré, ces deux dimensions étant interdépendantes.

Il s'appuie sur le cadre des cinq libertés reconnu par l'Organisation mondiale de la santé animale : absence de faim et de soif, absence de peur et de détresse, absence de stress physique ou thermique, absence de douleur, de lésions et de maladie, et possibilité d'exprimer les comportements naturels propres à l'espèce.

Ainsi, le bien-être animal ne se limite pas à l'absence de souffrance et à la bientraitance, mais suppose également des conditions de vie adaptées permettant des expériences positives.

Bonnes pratiques

Informer sur la réglementation autour de la présence d'animaux dans les tournages

Garantir une bonne information des équipes de production sur la réglementation applicable à la présence et à l'utilisation d'animaux dans le cadre des tournages. Cette information peut prendre différentes formes : diffusion de documents de référence, réunions d'information, interventions d'expert-es ou formations spécifiques.

Éléments de la réglementation existante :

- Loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.
- Le transport d'animaux vertébrés vivants dans un cadre professionnel peut nécessiter des autorisations préalables, notamment une autorisation de transporteur de type 1 ou 2 (pour la faune sauvage). Le conducteur doit également disposer d'un certificat de compétence pour le transport d'animaux domestiques (chevaux, bovins, ovins, caprins, porcins ou volailles).

La DDPP (direction départementale de la protection des populations) peut être contactée pour un rappel de la réglementation en vigueur.

→ Consulter la section Zoom sur « Les tournages avec des animaux » issue du Guide des tournages en milieux naturels d'Ecoprod.

→ [CAPA](#) et [Animal & Cité](#) dispensent des formations pour favoriser le bien-être animal sur les tournages



→ Lorsqu'un animal est impliqué sur un tournage, des critères du Label Ecoprod et la Prime RSE+ portent sur la mise en place d'un plan d'action pour garantir le bien-être animal.

Certaines villes vont plus loin pour encadrer la présence d'animaux sur les tournages.

Pour s'assurer du respect du bien-être animal des films tournés sur leur territoire, les collectivités territoriales peuvent mettre en place des autorisations spécifiques, arrêtés municipaux ou chartes locales lorsque des animaux sont impliqués.

→ Du côté des productions, la charte CAPA formalise un engagement concret des productions en faveur de l'éthique et du respect des animaux dans l'industrie artistique, en garantissant, à travers une liste de bonnes pratiques, des créations alliant exigence artistique et considération pour le vivant. Elle engage notamment les productions à remplir un document de suivi.

Exemples inspirants

Le Conseil de Paris a adopté en 2021 une charte en faveur du bien-être animal à Paris, applicable notamment aux tournages de cinéma, publicitaires ou de clips musicaux se déroulant sur la voie publique. Les autorisations d'occupation du domaine public délivrées par la Ville de Paris pour des activités impliquant la présence d'animaux intègrent donc désormais cette charte.

Lors du Conseil municipal du 11 février 2025, Montpellier a aussi adopté une délibération actant sa volonté de refuser les autorisations de tournage sur son territoire pour des scènes où des animaux sauvages captifs seraient utilisés.

Référencer les animaliers certifiés

Référencer dans son annuaire local les animaliers certifiés et inscrits dans une démarche éthique.

→ Dans le cadre d'un tournage, la production doit vérifier que les animaliers disposent des certifications requises. Pour les animaux domestiques, cela inclut principalement l'ACACED, une certification professionnelle reconnue ou un ancien certificat de capacité.

Pour les animaux non domestiques, la détention d'un certificat de capacité (CCAND) est obligatoire.

Ces éléments constituent des garanties essentielles de la compétence et de la légalité du prestataire.



MOBILITÉ ET LIEUX DE TOURNAGES

Levier d'action n°6 Favoriser l'usage des mobilités durables

Les mobilités durables sont des modes de déplacement qui réduisent l'impact environnemental :

- Mobilités non motorisées : déplacements sans moteur, comme la marche ou le vélo.
- Mobilités collectives : transports en commun (bus, tramway, métro, train, bateau) qui mutualisent les trajets.
- Mobilités non thermiques : véhicules électriques, limitant les émissions directes de CO₂e.
- Mobilités partagées : covoiturage optimisant l'usage des véhicules.

Bonnes pratiques

Offrir des avantages matériels ou financiers en faveur des mobilités durables

Cela peut se traduire par :

- Prendre en charge l'abonnement aux transports en communs de la ville à l'équipe technique le temps du tournage
- Mettre à disposition des vélos (dont vélos cargos) pour les équipes
- Rendre gratuit le stationnement pour les véhicules électriques

Référencer les solutions en faveur des mobilités durables

- Identifier les prestataires proposant des véhicules à faibles émissions (vélos cargos, voitures électriques, camions électriques, deux-roues).
- Recenser les bornes de recharge de véhicules électriques disponibles (Cartographie utile : [Chargemap](#)).
- Recenser des prestataires de bornes de recharges mobiles s'il en existe sur votre territoire.
- Mettre principalement en avant les différentes options de mobilités durables
- Cartographier et nouer des partenariats avantageux avec les hébergements situés à proximité des lieux de tournage afin de limiter les déplacements et encourager les séjours de proximité. Favoriser les hébergements inscrits dans une démarche éco-responsable (par exemple labellisés [Clef verte](#)).



→ Le Label Ecoproduct encourage à privilégier des hébergements proches des lieux de tournage (accessibles en mobilités douces ou à moins de 15 km du lieu de tournage) et engagés dans une démarche environnementale, de préférence certifiés ou labellisés.

De plus, pour répondre aux critères du Label Ecoproduct et de la Prime RSE+ du CNC les productions doivent interdire les jets privés et hélicoptères (hors images), privilégier des véhicules moins polluants, favoriser le train pour les trajets de moins de 5 heures et encourager les mobilités douces.

Levier d'action n°7

Enrichir sa base de sites et lieux de tournages avec des informations et solutions en faveur de l'éco-production

Ajouter les solutions éco-responsables référencées dans les fiches des sites et lieux de tournages

Renseigner dans la fiche des décors référencés en ligne :

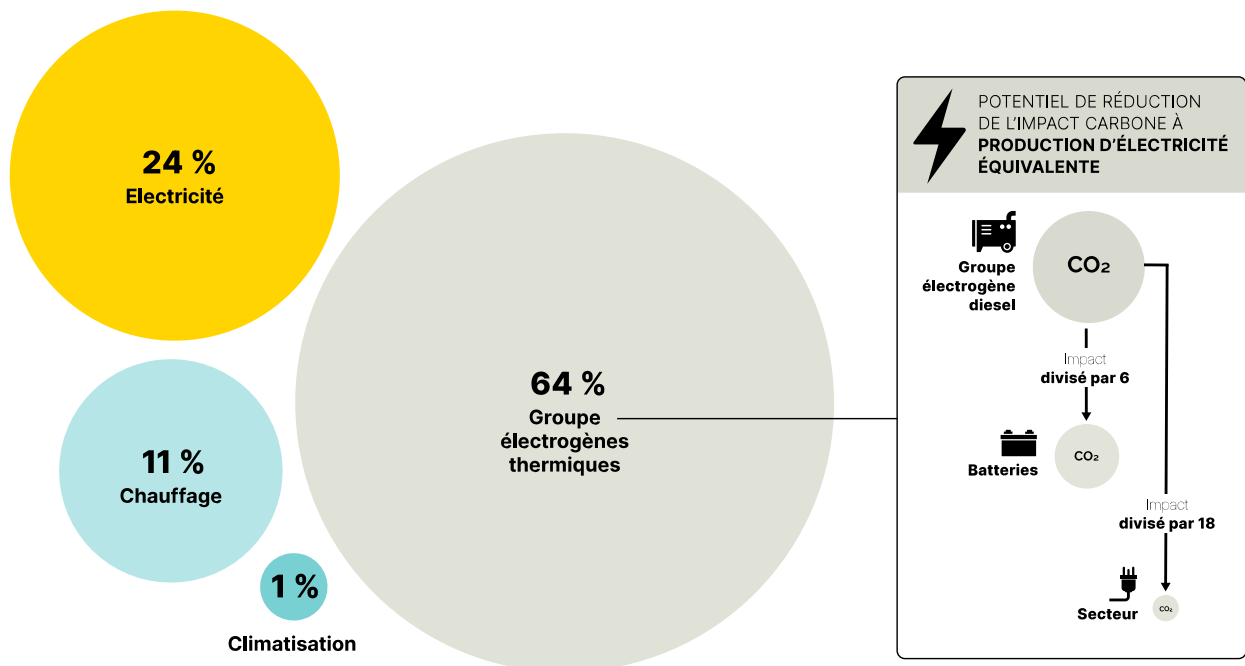
- L'accessibilité en transports en commun.
- La présence de bornes de recharge de véhicules électriques à proximité.
- Les possibilités de branchements électriques temporaires disponibles sur site.

Et toute autre information pouvant être utile dans le cadre d'une démarche éco-responsable (accès à l'eau potable etc.)



ÉNERGIE

Les groupes électrogènes thermiques représentent 64% des impacts carbone liés à l'énergie d'une production



Représentation de l'impact carbone des différentes sources d'émissions carbone liés au poste « énergie ».

Les productions audiovisuelles peuvent nécessiter des raccordements électriques afin d'alimenter des équipements techniques indispensables au tournage, mais la gestion de l'énergie sur un tournage doit avant tout s'inscrire dans une logique de sobriété : privilégier des équipements moins énergivores et éviter le suréquipement.

Les bornes électriques spécifiques à la recharge des véhicules électriques sont, quant à elles, abordées dans la thématique « Mobilité et Lieux de tournages ».

Levier d'action n°8

Développer l'accès aux raccordements électriques temporaires

Bonnes pratiques

Faciliter les démarches de raccordements électriques temporaires

Les modalités de raccordement électrique temporaire diffèrent selon les territoires. Dans tous les cas, il est essentiel de clarifier les procédures, d'identifier des interlocuteurs dédiés et d'instaurer un dialogue avec les professionnels afin de trouver des solutions permettant d'accélérer ces démarches.

→ Un suivi dans la durée devra également être mis en place afin de maintenir à jour les contacts et les modalités d'accompagnement, susceptibles d'évoluer au fil du temps.

Exemple inspirant

Film Paris Région a annoncé, en partenariat avec ENEDIS, la mise en place d'un dispositif destiné à faciliter les raccordements électriques provisoires pour les tournages. Si la procédure habituelle de demande de raccordement auprès d'un fournisseur d'énergie reste inchangée, ENEDIS ouvre désormais une adresse dédiée (par-bp@enedis.fr) permettant aux régisseurs de signaler leurs besoins en parallèle de la démarche officielle.

Cette démarche est en cours dans plusieurs autres régions en France.

Mettre à disposition des solutions de raccordement électrique pour les productions

Mettre à disposition des productions des coffrets électriques temporaires et/ou faciliter l'accès aux installations électriques publiques existantes (sur les places publiques, sites événementiels, marchés...) afin de réduire le recours aux groupes électrogènes.

Exemple inspirant

L'Eurométropole de Strasbourg met gratuitement à disposition trois coffrets électriques afin d'encourager les productions à privilégier les raccordements électriques temporaires aux groupes électrogènes.

Levier d'action n°9

Informar sur les différentes alternatives aux groupes électrogènes thermiques

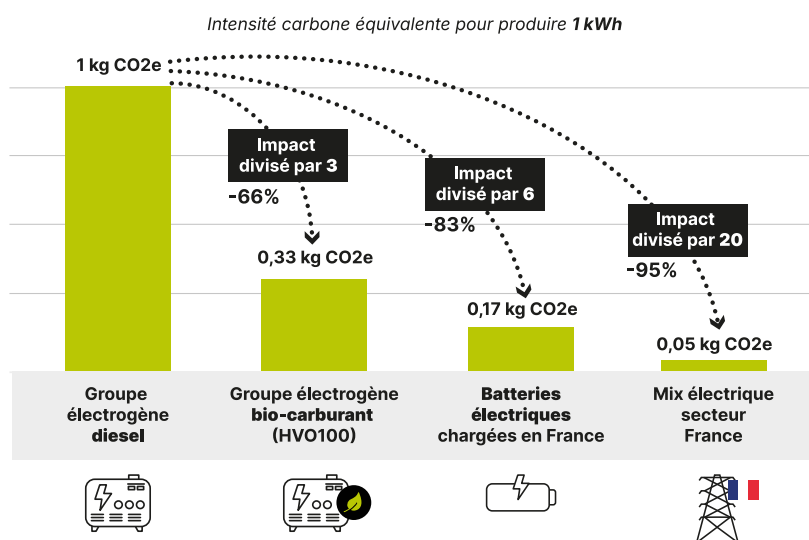
Bonnes pratiques

✓ Référencer des alternatives aux groupes électrogènes thermiques

- Référencer les points de raccordements électriques, en particulier ceux déjà utilisés lors de tournages (tenir un registre incluant les coordonnées des interlocuteurs - services techniques, syndicats, copropriétés - et les éventuels tarifs).
- Identifier les prestataires locaux proposant des groupes électrogènes alimentés par des énergies alternatives (batteries, hybrides ou biocarburants) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production d'électricité sur les tournages.

Exemples de solutions alternatives :

- Groupes électrogènes alimentés au HVO : utilisent un biocarburant issu notamment d'huiles végétales de récupération, compatible avec de nombreux groupes électrogènes existants et permettant une division par 3 des émissions de GES par rapport au diesel fossile.
- Groupes électrogènes hybrides avec batteries : associent un moteur thermique et des batteries afin d'optimiser le fonctionnement du groupe et de limiter les consommations de carburant. Cette solution peut permettre jusqu'à 50 % d'économies de carburant.
- Groupes électrogènes à batteries : produisent une électricité directement issue des batteries, limitant fortement les émissions directes, le bruit et la pollution atmosphérique. Selon les analyses disponibles, leur impact carbone peut être jusqu'à 6 fois inférieur à celui d'un groupe électrogène diesel.»



→ Les critères du Label Ecoproduct portent notamment sur l'absence de recours aux groupes électrogènes sur les tournages, ou, lorsque leur utilisation est nécessaire, sur la priorité donnée à des solutions à faibles émissions et sur la limitation de leurs usages aux sites dépourvus d'alimentation électrique à proximité.



ALIMENTATION

Levier d'action n°10

Faciliter l'accès à des produits locaux, de saison, biologiques et non-carnés

Bonnes pratiques

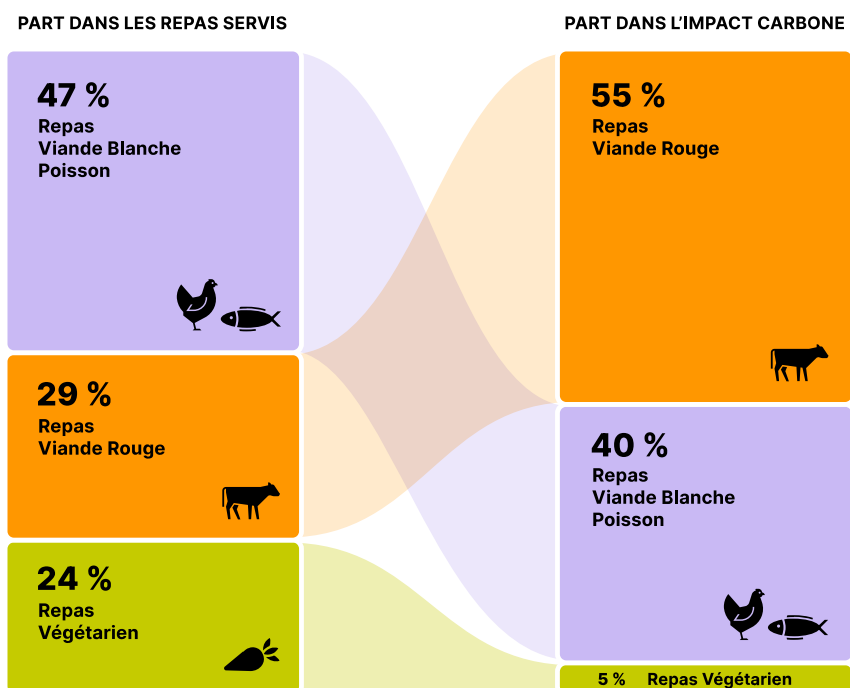
✓ Référencer les solutions d'alimentation durable

- Identifier et référencer les prestataires de restauration engagés dans une démarche durable (cantines de tournage, traiteurs, caterings, foodtrucks privilégiant les produits locaux, de saison, biologiques et des menus végétariens ou végétaliens équilibrés).
- Référencer les points de vente proposant de l'épicerie en vrac



→ Les critères du Label Ecoproduct et de la Prime RSE+ du CNC mentionnent la réduction des repas carnés.

Les repas à base de viande rouge responsables de 55% des impacts



Représentation du poste "Alimentation" selon le volume total de repas consommés pendant le tournage et selon l'équivalent carbone des régimes alimentaires, tous projets confondus.



DÉCHETS ET RÉEMPLOI COSTUMES / DÉCORS

La gestion des déchets repose sur un principe central : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Dans cette logique, il convient pour les productions de privilégier en priorité les prestataires zéro déchet et d'adopter des achats raisonnés afin de limiter les volumes générés. Lorsque des résidus sont inévitables, leur revalorisation doit être systématiquement recherchée, notamment via les ressourceries, les matériauthèques (ressourceries de matériaux) ou des associations pouvant récupérer les surplus alimentaires ou certains équipements (vêtements, accessoires, matériel).

À défaut, lorsque ces leviers n'ont pas pu être mobilisés, le recyclage et la collecte des déchets constituent les dernières étapes, détaillées dans la présente partie.

Levier d'action n°11

Favoriser le recours à l'économie circulaire pour les décors et les costumes

Bonnes pratiques

Référencer et développer le réemploi (décors et costumes)

Référencer :

- Les ressourceries locales.
- Les matériauthèques (ressourceries de matériaux).
- Les associations pouvant récupérer certains équipements (vêtements, accessoires, matériel).

Lorsque ces structures n'existent pas localement, encourager la création ou l'émergence de filières de réemploi compatibles avec les spécificités des décors et costumes en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Il est notamment utile de créer des passerelles avec d'autres secteurs (BTP, événementiel...) afin de favoriser la réutilisation des matériaux et d'optimiser leur seconde vie.

Ressources :

- [Le réseau RESSAC](#) - réseau national des RESSourceries Artistiques et Culturelles
- [Le Réseau National des ressourceries et recycleries](#)

→ Partager les fiches [Circul'Art](#), conçues à l'initiative de Film Paris Région.

→ Ecoproduct propose une formation pour les métiers de la décoration.



→ La prime RSE+ du CNC comme le Label Ecoproduct demandent de privilégier pour les costumes, décors et accessoires des éléments à moindre impact environnemental (objets d'occasion, réutilisables, en location, marques ou matières respectueuses de l'environnement).

Levier d'action n°12 **Faciliter le tri des déchets**

Bonnes pratiques

Faciliter l'accès aux déchèteries

Créer une convention spécifique pour permettre aux équipes, notamment de décors, d'accéder plus facilement aux déchèteries locales afin d'assurer une gestion responsable des déchets de construction et de démontage.

Mettre à disposition des bacs de tri

Garantir la mise en place de dispositifs de tri adaptés pour les équipes techniques sur les tournages :

- Mettre à disposition des poubelles de tri sur site lorsque cela est possible.
- Faire des conventions avec les gestionnaires de tri afin de pouvoir proposer un service de récupération des déchets aux productions.
- Rappeler et diffuser les obligations légales en matière de tri.

→ CITEO propose une carte en ligne et une application qui référence différents lieux de collecte et un guide du tri pouvant s'intégrer à votre site internet.

→ Ecoprod a mis en place une signalétique type.

Exemple inspirant

À Agen, une convention entre le Bureau d'Accueil des Tournages et l'agglomération permet aujourd'hui aux productions audiovisuelles d'améliorer la gestion de leurs déchets de tournage. L'agglomération met gracieusement à disposition des bacs de tri. Elle peut également assurer la collecte des déchets gracieusement dès lors que les décors (ou lieux de tournage) se situent sur le trajet des camions de ramassage, et avec le paiement d'un forfait si ce n'est pas le cas. Elle peut également transmettre aux productions des données de suivi, telles que le poids des déchets collectés et des informations sur la qualité du tri réalisé.

Référencer les solutions de collecte de déchets

- Référencer les prestataires locaux de tri et de collecte des déchets adaptés aux tournages
- Partager les différents lieux de collecte des déchets



→ Des critères du Label Ecoprod et la prime RSE+ portent sur l'identification, la réduction et le recyclage des déchets produits. Le Label Ecoprod met un point d'attention sur l'usage de contenants à usage unique.



SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

Dans le secteur audiovisuel et cinématographique, les impacts du numérique sont liés à la fabrication des équipements (caméra, écran, éclairage, ordinateur, stockage,...), à la consommation énergétique de ces infrastructures, ainsi qu'au transfert et stockage de volumes croissants de données numériques.

L'essentiel de l'empreinte environnementale du numérique provient de la fabrication des équipements, qui mobilise des ressources naturelles ainsi qu'une consommation énergétique importantes. À cela s'ajoutent les impacts liés à l'utilisation des centres informatiques («data center») et des réseaux de télécommunication.

Un numérique «responsable» vise à réduire ces impacts tout au long du cycle de vie des équipements et des services numériques.

Il repose sur la prolongation de la durée de vie du matériel, la mutualisation des équipements et la maîtrise des volumes de données numériques produites.

Levier d'action n°13 **Faciliter des pratiques numériques éco-responsables**

Bonnes pratiques

Référencer les moyens de valoriser le matériel numérique

- Les prestataires et ateliers de réparation pour prolonger la durée de vie des équipements
- Les points de vente de matériel d'occasion
- Les points de collecte et de recyclage pour les équipements numériques obsolètes
- Les lieux de mutualisation des équipements et des infrastructures de post-production
- Les chartes d'engagement et label en faveur d'une sobriété numérique (Label numérique responsable, charte IA) des prestataires concernés

→ Diffuser les [fiches pratiques moyens techniques Ecoprod](#).

→ Consulter l'[annuaire des prestataires éco-responsables d'Ecoprod](#).



→ Le Label Ecoprod et la Prime RSE+ du CNC demandent de structurer une démarche de sobriété numérique et matérielle. Cela implique d'organiser les workflows en intégrant les enjeux environnementaux, de réduire la consommation énergétique des équipements, de limiter leur renouvellement et leur suréquipement, et de favoriser leur réutilisation ou leur réparation. Ils exigent également une gestion plus raisonnée des données numériques, en réduisant leur volume (proxies, compression, suppression des versions inutiles), en optimisant les stockages et en adoptant des stratégies d'archivage sobres et durables.

Il est alors intéressant pour les studios de post-production locaux de documenter leurs démarches éco-responsables : réalisation de leur bilan carbone et collecte de justificatifs.

Exemples inspirants

Sur certains territoires, il existe des solutions de mutualisation du matériel. La Cité du Film met notamment à disposition un studio de post-production favorisant le partage des équipements et des ressources techniques. De son côté, Pictanovo propose un parc de matériel destiné aux associations domiciliées en Hauts-de-France, accessible à la location dans une logique d'économie circulaire intégrant notamment la réparation.



FORMATIONS


Levier d'action n°14 Former les professionnel·les du territoire aux enjeux de l'éco-production

Bonnes pratiques

Encourager la formation des professionnel·les locaux à l'éco-production

- Organiser ou co-organiser des formations sur le territoire
- Relayer les formations en éco-production organisées sur le territoire
- Encourager les écoles ou formations en lien avec le cinéma et l'audiovisuel à intégrer les enjeux de l'éco-production dans leurs cursus

→ Consulter le [catalogue de formations professionnelles et initiales d'Ecoprod](#) ou nous contacter directement pour être orienté vers les offres les plus pertinentes selon vos besoins.

 → Le Label Ecoprod et la prime RSE+ du CNC valorisent des productions engagées dans la montée en compétences en éco-production, en exigeant qu'au moins 50 % des équipes soient sensibilisées et que plusieurs postes clés (production, réalisation, technique, décoration, postproduction, etc.) aient suivi une formation dédiée.

Exemple inspirant

Entre 2021 et 2025, plus de 40 formations Ecoprod ont été organisées par des institutions locales sur tout le territoire français. Près de 400 personnes ont ainsi été formées.

Ecoprod est notamment intervenue en 2025 et 2026 au Caribbean Green Film Lab en Guadeloupe, dans le cadre de la 9^e édition du Nouveaux Regards Film Festival et d'un partenariat avec l'école de cinéma ÉPICES, membre du réseau.

Ce programme de 5 jours, conçu sur mesure en collaboration avec des acteurs locaux dont la Région Guadeloupe, a présenté aux professionnel·les du territoire les manières d'intégrer des pratiques d'éco-production, de structurer des projets finançables et de renforcer la durabilité des productions dans les Caraïbes.

Organiser des temps de sensibilisation

Mettre en place des temps de sensibilisation dédiés permet d'acculturer les professionnel·les du territoire aux enjeux environnementaux et de favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables.

Ces formats peuvent prendre différentes formes :

- Ateliers participatifs (ex : Fresque du climat, Fresque du film)
- Sessions de sensibilisation thématiques
- Interventions d'expert·es ou d'acteurs du secteur

Exemple inspirant

Ciclic a par exemple organisé en 2023 une journée de réflexion collective réunissant une cinquantaine de professionnels de la filière image en Centre-Val de Loire afin d'engager une dynamique commune autour de la transition écologique. Structuré autour d'ateliers de sensibilisation et d'anticipation (dont la Fresque du film et un atelier exploratoire sur les transformations à venir), ce temps d'échange a permis de mieux appréhender les enjeux climatiques et leurs impacts sur les métiers du cinéma, tout en définissant des premiers objectifs partagés pour la filière régionale à l'horizon 2035.



COMMUNICATION ET VALORISATION

🎯 Levier d'action n°15 Inspirer en communiquant autour de l'éco-production

Bonnes pratiques

✓ Diffuser l'actualité de l'éco-production

Sur les réseaux sociaux, sur son site institutionnel et auprès des journalistes locaux mettre en avant :

- Les nouvelles réglementations et primes.
- Les outils et ressources utiles.
- Les films éco-produits du territoire.
- Les initiatives de prestataires locaux.
- Les festivals locaux faisant la promotion de l'éco-production et mettant en scène des récits liés à la transition écologique.

→ Découvrir si un film tourné sur votre territoire a reçu le Prix Ecoprod, le Prix CUT!, un prix au Festival Atmosphères, un Deauville Green Award...

✓ Avoir une page dédiée aux transitions sur le site internet de la commission du film / bureau d'accueil des tournages

Sur son site institutionnel, il est possible de mettre en avant :

- Les actions menées par votre structure en faveur de l'éco-production.
- Les outils locaux et nationaux.
- Une définition et des raisons de faire une éco-production.
- Des chiffres clés (issus des études d'Ecoprod, du CNC ou de votre structure sur le territoire).
- Les coordinateur-ice-s et éco-référent-e-s du territoire.
- Les ressources et prestataires éco-responsables locaux.
- Les formations professionnelles possibles.
- Votre adhésion à Ecoprod si vous êtes membre.

→ Voir « Par où commencer » sur le site d'Ecoprod.

🔍 Exemples inspirants

De nombreuses commissions du film ont aujourd'hui une page dédiée à l'éco-production ou aux transitions sur leur site internet à l'image de Pictanovo, Normandie Images, Bretagne Cinéma, Aveyron Cinéma, le Bureau d'Accueil des Tournages de la Région des Pays de la Loire, Bureau des Images Grand Est, Film Paris Région, Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma, Ciclic Centre-Val de Loire, ALCA Nouvelle-Aquitaine, Gironde Tournages ou encore le Bureau d'Accueil des Tournages de Bourgogne-Franche-Comté.

Levier d'action n°16

Intégrer le sujet de l'éco-production dans sa programmation événementielle

Bonnes pratiques

Intégrer le sujet de l'éco-production dans sa programmation événementielle

Organiser des conférences ou ateliers sur cette thématique ou l'inclure dans la programmation de ses événements (festivals, rencontres...). C'est aussi l'occasion d'adopter une démarche éco-responsable pour vos événements afin de montrer l'exemple.

Intégrer des temps de rencontres entre professionnel-le-s ou avec les prestataires locaux

Organiser des temps d'échange entre les équipes de production, les prestataires locaux et les acteur-ric-e-s du territoire pour mieux comprendre les besoins de chacun-e et favoriser la transparence et la coopération. Ces échanges peuvent aussi participer à créer une dynamique collective autour de l'éco-production.

Ouverture

Si ce guide se concentre sur les enjeux environnementaux de l'éco-production, les enjeux sociaux demeurent indissociables d'une approche systémique durable. Les questions relatives aux conditions de travail, au bien-être des équipes et à l'inclusivité méritent ainsi d'être considérées en parallèle des actions environnementales présentées ici.

Pour aller plus loin, les collectivités et institutions locales membres d'Ecoprod peuvent s'appuyer sur l'[Indice RSE d'Ecoprod](#). Ce référentiel permet d'évaluer la maturité RSE des organisations du secteur audiovisuel sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il couvre notamment des thématiques telles que l'égalité professionnelle, la diversité et l'inclusion, l'emploi des personnes en situation de handicap, la qualité de vie et les conditions de travail, ou encore la prévention des violences et comportements inappropriés. Conçu pour accompagner une démarche de progrès, il constitue un outil pertinent pour toute structure souhaitant renforcer sa responsabilité sociétale, y compris les institutions locales.



CHECKLIST

Vous pouvez utiliser cette checklist comme un outil d'auto-évaluation et de pilotage pour suivre la mise en œuvre progressive des actions favorisant l'éco-production sur votre territoire. Pour chaque bonne pratique, indiquez son niveau d'avancement afin d'identifier les priorités et de structurer votre démarche dans le temps.

GOVERNANCE

Levier d'action n°1

Structurer l'éco-production au sein de son institution et de son territoire

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Faire un état des lieux de l'éco-production sur son territoire, des partenaires potentiels et des coordinateur-ice-s d'éco-production locaux				
Construire un plan d'action en faveur de l'éco-production locale				
Se former à l'éco-production				
Rédiger un guide local de l'éco-production				
Aborder l'éco-production dès les premiers échanges				

Levier d'action n°2

Encourager les pratiques responsables via les fonds de soutien

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Intégrer des éco-conditionnalités aux fonds de soutien				
Créer une incitation financière pour les productions responsables				

PRESTATAIRES ÉCO-RESPONSABLES

Levier d'action n°3

Renforcer l'offre locale de prestataires éco-responsables

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Référencer les prestataires éco-responsables et engagés				
Encourager l'émergence de nouveaux prestataires éco-responsables				

TOURNAGE EN MILIEUX NATURELS ET AVEC DES ANIMAUX

Levier d'action n°4

Promouvoir le respect de la biodiversité

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Élaborer des supports pour encadrer les tournages en milieux naturels				
Sensibiliser les équipes aux enjeux de biodiversité				
Proposer des solutions de contribution et compensation écologique				

Levier d'action n°5

Promouvoir le bien-être animal sur les tournages

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Référencer les animaliers certifiés				
Informar sur la réglementation autour de la présence d'animaux dans les tournages				

MOBILITÉ ET LIEUX DE TOURNAGES

Levier d'action n°6

Favoriser les mobilités durables

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Mettre en place des avantages pour les mobilités durables				
Référencer les solutions de mobilités durables				

Levier d'action n°7

Enrichir sa base de sites et lieux de tournages d'informations et solutions en faveur de l'éco-production

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Ajouter les solutions éco-responsables référencées dans les fiches des sites et lieux de tournages				

ÉNERGIE

Levier d'action n°8

Développer l'accès aux raccordements électriques temporaires

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Faciliter les démarches de raccordements électriques temporaires				
Mettre à disposition des solutions de raccordement électrique pour les productions				

Levier d'action n°9

Informier sur les différentes alternatives aux groupes électrogènes thermiques

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Ajouter les solutions éco-responsables référencées dans les fiches décors				

ALIMENTATION

Levier d'action n°10

Favoriser une alimentation locale et durable

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Référencer les solutions d'alimentation durable				

DÉCHETS et RÉEMPLOI COSTUMES / DÉCORS

Levier d'action n°11

Favoriser l'économie circulaire pour les décors et costumes

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Référencer et développer le réemploi des décors et costumes				

Levier d'action n°12

Faciliter le tri et la gestion des déchets

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Faciliter l'accès aux déchèteries				
Mettre à disposition des dispositifs de tri				
Référencer les solutions de collecte de déchets				

SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

Levier d'action n°13

Faciliter des pratiques numériques éco-responsable

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Référencer des moyens de valoriser le matériel numérique				

FORMATIONS

Levier d'action n°14

Former les professionnel·les à l'éco-production

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Encourager la formation des professionnel·les locaux à l'éco-production				
Organiser des temps de sensibilisation				

COMMUNICATION ET VALORISATION

Levier d'action n°15

Inspirer en communiquant autour de l'éco-production

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Diffuser l'actualité de l'éco-production				
Créer une page dédiée aux transitions				

Levier d'action n°16

Intégrer l'éco-production dans la programmation événementielle

	Non concerné	À initier	En cours	Réalisé
Intégrer l'éco-production dans les événements				
Intégrer des temps de rencontres entre professionnel·les ou avec les prestataires locaux				



ANNEXES ET RESSOURCES

- ↪ *Label Ecoprod* : <https://ecoprod.com/label-ecoprod/>
- ↪ *Le Plan Action! et les éco-conditionnalité des aides CNC* : https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/transition-ecologique-et-energetique--le-cnc-met-en-place-une--ecoconditionnalite--de-ses-aides_1805866
- ↪ *AFNOR SPEC 2308 - production audiovisuelle responsable* : https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/afnor-spec-2308--un-mode-demploi-national-pour-une-production-responsable_2193779
- ↪ *Formations Ecoprod* : <https://ecoprod.com/nos-formations/>
- ↪ *Ressources Ecoprod* : <https://ecoprod.com/ressources-ecoprod/>
- ↪ *Les Toiles Vertes* : <https://lestoilesvertes.org/>
- ↪ *ACCEPTTE (LinkedIn)* : <https://www.linkedin.com/company/acceptte/>
- ↪ *Annuaire Ecoprod - éco-référents et coordinateur-ice-s d'éco-production* : <https://ecoprod.com/annuaire-prestataires-experts-membres-ecoprod/?filter=eco-referent>
- ↪ *Éco-déco (MAD Association)* : <https://mad-asso.com/eco-deco/>
- ↪ *La Cartouch' Verte* : <https://lacartouchverte.fr/>
- ↪ *BoCAJ* : <https://labocaj.fr/>
- ↪ *Guide pratique pour les tournages à Paris* : https://cdn.paris.fr/paris/2025/10/17/vdp_4_guide_ecoresponsable_tournages_light-XOQi.pdf
- ↪ *Guide pour un tournage éco-responsable du bureau d'accueil des tournages de la Dordogne* : https://drive.google.com/file/d/1TUoyCjm_F5SHv5v6E-2XxseESSgvdB5V/view
- ↪ *Guide "L'éco-production à Toulouse, c'est possible !"* : <https://www.toulouse-tournages.fr/preparez-votre-tournage/eco-production/>
- ↪ *Template note d'Intention d'éco-production d'Ecoprod* : <https://www.google.com/url?q=https://ecoprod.com/wp-content/uploads/2026/04/Note-dIntention-deco-production.pdf&sa=D&source=docs&ust=1777466660899116&usq=AOvVaw2bhtnpH8Lh23Y9lxQAC4rn>
- ↪ *Fiche de lecture environnementale d'Ecoprod* : <https://ecoprod.com/ecoprod-publie-trois-nouveaux-guides-pour-accompagner-les-equipes-artistiques-dans-la-transition-ecologique-de-laudiovisuel/>
- ↪ *Les aides à l'éco-production - Ecoprod* : <https://ecoprod.com/les-aides-regionales-a-leco-production/>
- ↪ *Grille de critères éco-production (ALCA Nouvelle-Aquitaine)* : https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/alca/fichiers/251203jo_grille_criteres_esc_fds_cine_prod.pdf
- ↪ *Charte d'engagement culture (ALCA Nouvelle-Aquitaine)* : https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/alca/fichiers/charte_engagement_culture.pdf
- ↪ *Carbon'Clap (outil bilan carbone audiovisuel)* : <https://ecoprod.com/carbon-clap/>
- ↪ *Espace entreprise Carbon'Clap* : <https://ecoprod.com/espace-entreprise-carbonclap/>
- ↪ *Aides financières cinéma Île-de-France (Film Paris Region)* : [https://www.filmparisregion.com/fr/choisir-ile-de-france/aides-financieres#:~:text=Via%20le%20Fonds%20de%20soutien%20cin%C3%A9ma&text=Le%20bonus%20pour%20d%C3%A9penses%20exceptionnelles,techniques%20et%20post%2Dproduction\).](https://www.filmparisregion.com/fr/choisir-ile-de-france/aides-financieres#:~:text=Via%20le%20Fonds%20de%20soutien%20cin%C3%A9ma&text=Le%20bonus%20pour%20d%C3%A9penses%20exceptionnelles,techniques%20et%20post%2Dproduction).)

- ↪ *Annuaire des prestataires éco-responsables d'Ecoprod* : <https://ecoprod.com/annuaire-prestataires-experts-membres-ecoprod/>
- ↪ *Circul'Art (Film Paris Region)* : <https://www.filmparisregion.com/fr/nos-engagements/Circularart>
- ↪ *Réseau national des RESSourceries Artistiques et Culturelles* : <https://www.ressac.org/>
- ↪ *Ressourceries de France* : <https://ressourcerie.fr/>
- ↪ *Guide des tournages en milieux naturels d'Ecoprod* : <https://ecoprod.com/guide-des-tournages-en-milieux-naturels/>
- ↪ *La compensation volontaire - guide ADEME* : <https://www.nxtbook.fr/newpress/ademe/la-compensation-volontaire-de-la-theorie-a-la-pratique/index.php>
- ↪ *Ecoprod x Le Printemps des Terres (reboisement Bois Magnin)* : <https://ecoprod.com/ecoprod-x-le-printemps-des-terres/>
- ↪ *Loi du 30 novembre 2021* : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/11/30/AGRX2035381L/jo/texte>
- ↪ *CAPA* : <https://associationcapa.com/aujourd'hui>
- ↪ *Animal et Cité - formations* : <https://animal-et-cite.com/formations>
- ↪ *Fondation 30 Millions d'Amis Vi- sa Cinéma* : <https://www.30millionsdamis.fr/la-fondation/nos-evenements/visa-cinema/>
- ↪ *Charte CAPA* : <https://associationcapa.com/la-charte>
- ↪ *Charte en faveur du bien-être animal à Paris* : <https://cdn.paris.fr/paris/2025/07/09/annexe-5-charte-bea-sbp8.pdf>
- ↪ *Carte des bornes de recharge Chargemap* : <https://chargemap.com/fr-fr/map>
- ↪ *Citeo* : <https://www.citeo.com/>
- ↪ *Signalétique Déchets - Ecoprod* : <https://ecoprod.com/type-de-format/signaletique-et-affiches/>
- ↪ *Fresque du Climat* : <https://fresqueduclimat.org/>
- ↪ *Fresque du Film* : <https://www.fresquedufilm.fr/>
- ↪ *Prix Ecoprod* : <https://ecoprod.com/prix-ecoprod/>
- ↪ *Prix CUT (collectif CUT)* : <https://www.cut-collectif.fr/le-prix-cut/>
- ↪ *Atmosphères Festival* : <https://www.atmospheresfestival.com/>
- ↪ *Deauville Green Awards* : <https://www.deauvillegreenawards.com/fr/>
- ↪ *Par où commencer ? - Ecoprod* : <https://ecoprod.com/par-ou-commencer/>
- ↪ *L'Écran d'après* : <https://audiovisuel.lecran-dapres.com/>
- ↪ *Imagine 2050* : <https://imagine2050.fr/>
- ↪ *Observatoire de la fiction* : <https://www.observatoire-fiction.com/>
- ↪ *Nouvelle Séquence* : <https://www.nouvelle-sequence.fr/>
- ↪ *La charte d'accueil des tournages du réseau Film France - CNC* : <https://www.filmfrance.net/charte-du-reseau-national-des-commissions-du-film/>

Juin 2026

 **ecoproduct**